



COMMISSION SPORTIVE ET REGLEMENTS

PV N°18 du 11 février 2026

Présents en distanciel : M. MARTIN, G.FOURY, F.FOURNAT.

Déclarations de forfait:

Journée du 07/02/2026:

Féminines District: Ent GEVAUDAN / ST PAL DE MONS - forfait de ST PAL DE MONS ; 1er forfait= amende **55 €**

D3 C: BAS EN BASSET / RIOTORD – forfait de RIOTORD; 1er forfait= amende **55 €**

MODALITES DE RECOURS

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission d'Appel selon les dispositions de l'article 3.1.1.d du Règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours à compter de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4.1 du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président: Michel. MARTIN.

DISTRICT DE FOOTBALL HAUTE LOIRE

9 place Michelet - BP 80080 - 43000 LE PUY EN VELAY

Tél : 0471059882 – direction@haute-loire.fff.fr –

<http://haute-loire.fff.fr> Association régie par la loi du 1er juillet 1901 -